

NOTE DE SERVICE

Réf 006/SI/2025

À l'attention de tout le personnel

Dans le cadre du renforcement de notre **politique de sécurité informatique**, il est désormais impératif d'adopter des pratiques rigoureuses en matière de gestion des identifiants professionnels.

À compter du **28 juillet 2025**, l'utilisation d'un **gestionnaire de mots de passe professionnel** devient **obligatoire** pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

À cet effet, les mesures suivantes s'appliquent :

- Il est **formellement interdit** d'enregistrer les mots de passe professionnels dans les navigateurs web (Chrome, Firefox, etc.) ;
- L'**outil Passbolt** est désormais le seul gestionnaire autorisé pour le stockage et le partage sécurisé des identifiants.

Un **courriel complémentaire** vous sera adressé dans les prochains jours. Il contiendra les instructions détaillées relatives à l'**installation** et à la **configuration** de l'outil.

Nous comptons sur la **collaboration active de chacun** afin de garantir la sécurité des accès et des données de l'entreprise.

Fait à Cotonou, le 28/07/2025



Service Informatique